

**Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros**

A R R E T E

**Portant mise en place d'une circulation alternée
sur une partie de la résidence Pors Ty Olu**

du 14 octobre au 14 novembre 2024

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de Lannion Trégor Communauté, en date du 6 septembre 2024

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur une partie de la résidence Pors Ty Olu, pendant toute la durée des travaux de création de branchement en eau potable et assainissement, au niveau du N°15, entrepris par Lannion Trégor Communauté, du 14 octobre au 14 novembre 2024

A R R E T E

Article 1 : Il sera mis en place une **circulation alternée**, pour tous les véhicules de toutes catégories circulant sur une partie de la résidence Pors Ty Olu, pendant toute la durée des travaux de création de branchement en eau potable et assainissement au niveau du N°15, entrepris par Lannion Trégor Communauté, du 14 octobre au 14 novembre 2024

Article 2 : Ces dispositions de circulation visée à l'article 1 prendront fin le 14 novembre 2024, date prévisible de fin des travaux.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire matérialisant ces dispositions de circulation sera **mise en place par l'entreprise chargée des travaux**, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 14 octobre 2024. Cette signalisation restera en place pendant la durée des travaux.

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- Lannion Trégor Communauté

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay-Perros, le 18 septembre 2024

LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 18 septembre 2024



